



1 rue du canal
Pôle Industriel
Malambas
57280 HAUCONCOURT
Tél. 03 87 51 48 60
Fax 03 87 51 59 88
www.eurogranulats.fr

FORMULAIRE D'OUVERTURE DE COMPTE CLIENT

Document à retourner : par fax au +33 (0)3 87 51 59 88
ou par email : contact@eurogranulats.fr

Cette ouverture de compte vous permettra également de bénéficier des services de notre filiale EGlog
(Exclusivement pour l'achat de granulats et les dépôts de matériaux inertes)

Afin de procéder à l'ouverture de votre compte client, nous vous prions de bien vouloir remplir ce formulaire.

Toute ouverture de compte client est effective :

Moyennant le paiement de l'avance forfaitaire avant enlèvement ou dépôt

Tout nouveau compte client est placé sous période d'observation pendant 6 mois.

Passé ce délai, l'ouverture de compte sera confirmée ou non.

FICHE DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Forme Juridique :

Adresse complète :

CP + Ville + Pays :

Téléphone :

Fax :

Registre Commerce :

N° SIRET (Joindre un KBIS) :

Code APE (NAF) :

N°TVA Intracom :

Date de création :

Capital :

Activité :

Dirigeant

Nom :

Téléphone portable :



www.eurogranulats.fr

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 1 / 7

ADRESSE FACTURATION

☐ Idem « FICHE DE L'ENTREPRISE »

☐ Coordonnées ci-dessous :

Raison sociale

Adresse complète

CP + Ville + Pays

Téléphone

Fax

BON DE COMMANDE OBLIGATOIRE

Bon de commande fourni par vos soins à chaque dépôt ou enlèvement de matériaux

☐ Oui

☐ Non

RECEVEZ PAR EMAIL VOS BONS DE DÉPÔTS ET D'ENLÈVEMENTS ! (Optionnel)

Si vous souhaitez recevoir quotidiennement l'ensemble des bons de vos dépôts et enlèvements depuis nos différents sites, merci de nous communiquer l'adresse mail destinataire :

Email :

CONTACT COMPTABILITÉ

Nom

Téléphone

Email

MODE DE RÈGLEMENT

☐ Virement

☐ CB

☐ Lettre de Change Relevé (LCR)

Les factures sont payables à trente (30) jours fins de mois.

Frais administratifs : 3.50€ HT / facture.

AVANCE FORFAITAIRE

☐ Oui

Montant :

☐ Non

(*) Le montant de l'avance forfaitaire demandée sera adapté en fonction de la nature et des volumes à réaliser et vous sera communiqué par notre commercial.



Conception Exploitation
ISDI

www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 2 / 7

DOCUMENTS À NOUS FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- 1/ Demande d'ouverture de compte signée et tamponnée
- 2/ Conditions de ventes et de dépôts signés et tamponnés
- 3/ Extrait KBIS (de moins de 3 mois)
- 4/ Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

Date	Cachet de l'entreprise	Signature

RÉSERVÉ EUROGRANULATS

Visa Commercial	Visa Directeur Commercial	Visa Direction Générale	Visa Comptabilité
Date : Nom : Signature :	Date : Nom : Signature :	Date : Nom : Signature :	Date : Nom : Signature :



Conception Exploitation
ISDI

www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 3 / 7

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE MATÉRIAUX

1 - VENTES

Les propositions faites par nos agents commerciaux ou téléphoniquement ne constituent engagement de notre part que lorsqu'elles auront été confirmées à nos clients par écrit.

Le client confirmera sa commande par un bon adressé à notre siège social avant l'enlèvement des matériaux. Ce bon devra mentionner d'une manière précise l'ensemble des conditions de l'offre ou du tarif auquel il fait référence.

Nos ventes sont réalisées pour des matériaux enlevés sur nos différents sites d'exploitation.

2 - PRIX

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur le jour de la passation de commande ou au jour de la date d'enlèvement, hors frais de transport. Sauf accord préalable sur un prix déterminé, tout enlèvement de matériaux est facturé au prix mentionné sur l'accusé de réception de la commande.

Les remises pouvant être pratiquées n'auront effet qu'après la signature du bon de commande et ne pourront être appliquées de manière rétroactive.

3 - COMMANDE

Les devis d'Eurogranulats ont une validité de trois mois à dater de leur émission. Toute commande acceptée par Eurogranulats sera réputée entraîner acceptation par l'acheteur de l'offre d'Eurogranulats.

La commande représente l'acceptation de l'offre par l'acheteur et, conformément au droit commun est intangible. L'acheteur ne peut l'annuler ou la retirer, quel qu'en soit le motif. Tout versement à la commande est un acompte, définitivement acquis à Eurogranulats. Les modifications et adjonctions à la commande, notamment concernant les délais de livraison, les quantités ou la nature des matériaux, sont soumises à l'accord exprès d'Eurogranulats qui fera savoir à l'acheteur quelles en sont les conséquences sur les conditions commerciales.

4 - TRANSPORT

Les opérations de transport, d'assurance, de douane, de manutention, seront à la charge et aux frais, risques et périls de l'acheteur. Toute réclamation concernant les dommages, éléments manquants, perte ou retard occasionnés par ou pendant le transport doit être adressé par l'acheteur au transporteur. Les conditions de livraison pourront faire l'objet d'un accord particulier entre Eurogranulats et l'acheteur.

A défaut d'accord particulier, les principes suivants seront retenus :

La livraison sera réputée effectuée avec l'enlèvement par l'acheteur des matériaux choisis, directement sur le site d'exploitation correspondant d'Eurogranulats.

La livraison sera effectuée par la délivrance sur le site d'exploitation Eurogranulats à un transporteur désigné par l'acheteur.

5 - GARANTIE

Les matériaux vendus par la société Eurogranulats, ainsi que les prestations accomplies par Eurogranulats, sont garantis conformes à la réglementation en vigueur et exempts de tous vices.

Au titre de la garantie, la seule obligation incombant à Eurogranulats sera le remplacement gratuit des matériaux. Tout matériau appelé à bénéficier de la garantie doit, au préalable, être soumis au service après-vente d'Eurogranulats dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. La garantie comprend le remplacement des matériaux défectueux durant une période de 6 mois à compter de la livraison ou jusqu'à la transformation ou l'exploitation effective des matériaux par l'acheteur. Les frais de port éventuels sont à la charge de l'acheteur.

La garantie devient caduque en cas de non-paiement total ou partiel du prix des matériaux fournis par Eurogranulats.

6 - EXCLUSIONS

Toute utilisation non conforme aux préconisations techniques d'Eurogranulats et des Guides Techniques en vigueur, est exclue de la garantie.

Par ailleurs la garantie devient caduque en cas de non-paiement total ou partiel du prix des matériaux fournis par Eurogranulats. La responsabilité d'Eurogranulats est strictement limitée à son obligation de garantie ainsi définie à l'article 5.



www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 4 / 7

7 - PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, les prestations relatives à la vente sont facturées à la commande et payables au comptant à l'adresse du siège social d'Eurogranulats.

En cas de paiement par traites, les traites doivent être retournées ou acceptées dans les quinze jours de leur expédition, à défaut, Eurogranulats sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation. En cas de livraisons échelonnées, le non-paiement d'une livraison entraîne, pour Eurogranulats, le droit de rétention sur les livraisons à venir, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation de l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'une pénalité de retard calculée par application de trois fois le taux d'intérêt légal aux sommes dues, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement.

En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à Eurogranulats qui pourra demander, en référé, la restitution des matériaux, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'Eurogranulats.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée pour chaque facture payée en retard conformément à l'article L 441-6 I 12ème alinéa du Code du Commerce.

Toute modification dans l'état ou dans la structure juridique sociale ou économique de l'acheteur telle que décès, incapacité, dissolution, modification de société, fusion, cession partielle ou totale de fonds de commerce, hypothèque, nantissement, retard dans les règlements, aménagement de créance, suspension provisoire des poursuites, cessation de paiements, faillite, règlement judiciaire autorise notre Société à suspendre les livraisons ou à résilier le marché.

8 - RESERVES DE PROPRIÉTÉ

La propriété des matériaux vendus ne sera transférée à l'acheteur qu'une fois effectué le paiement intégral du prix. L'acquéreur s'engage à ne pas céder les matériaux vendus tant qu'il ne les aura pas payés intégralement.

En cas de règlement judiciaire, de liquidation de bien de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus dans un délai de 3 mois à partir de la publication du jugement.

9 - CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français. En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales ou avec les actes qui en seront la conséquence, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable, l'attribution expresse de juridiction est faite aux tribunaux de METZ, à moins qu'Eurogranulats ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

LE FAIT DE PASSER COMMANDE, COMPORTE L'ACCEPTATION INTÉGRALE ET SANS RÉSERVES DES CONDITIONS CI-DESSUS.

Date	Cachet	Signature



www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 5 / 7

CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉPÔT

ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes)

1 – NATURE DES DÉCHETS

Déchets inertes (ISDI)

Conformément à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux ISDI sont admis exclusivement les déchets inertes : déblais de terrassement, matériaux de démolition de chaussée, d'ouvrages d'art et de bâtiment triés (gravats, béton, briques, tuiles, verre, carrelages...), mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron...

Pour tout autre déchet inerte, le producteur du déchet réalisera à ses frais une procédure d'acceptation préalable avec test de lixiviation normalisé X30-402-2.

Sont rigoureusement interdits : terres ou matériaux de démolition pollués, mélange bitumineux avec goudron, mélange bitumineux ne contenant pas de goudron (dans le cas de remblaiement de gravière en eau), bois, déchets verts, papiers, cartons, plâtres, déchets d'amiante libre ou lié à des matériaux inertes, câblages, tuyauteries, plastiques, ferrailles, tissus, déchets ménagers, batteries, hydrocarbures, pneus, déchets dangereux etc... Sont également interdits les déchets liquides dont la siccité est inférieure à 30%, les déchets dont la température est supérieure à 60°C, les déchets non pelletables et pulvérulents. Certains sites peuvent faire l'objet de conditions particulières d'admission en lien direct avec les autorisations administratives.

2 – NON CONFORMITÉ DES DÉPÔTS

En cas de dépôt de déchets non conformes et considérés comme polluants qui auraient été déversés par erreur ou par négligence, constatés lors du dépôt ou ultérieurement, le producteur ou le transporteur de déchets assumera, à ses frais, la reprise (frais de chargement) et l'évacuation (frais de transport) des déchets concernés vers un centre de stockage agréé ou un centre de traitement des déchets (frais d'élimination) ainsi que la mise en conformité éventuelle du site (frais d'analyses et de dépollution). La SAS Eurogranulats, en cas de carence, pourra recouvrer le montant de cette remise en état.

3 – LIVRAISON – DÉCHARGEMENT

Le non-respect, par les transporteurs, des consignes de sécurité générales du site d'exploitation exclut la responsabilité de la société Eurogranulats.

4 – VENTES

Les propositions faites par nos agents commerciaux ou téléphoniquement ne constituent engagement de notre part que lorsqu'elles auront été confirmées à nos clients par écrit. Le client confirmera sa commande par un bon adressé à notre siège social avant le dépôt des déchets. Ce bon devra mentionner d'une manière précise l'ensemble des conditions de l'offre ou du tarif auquel il fait référence. Nos ventes sont réalisées pour des dépôts effectués sur nos différents sites d'exploitation.

5 – PRIX

Les prix facturés sont ceux du tarif en vigueur le jour du dépôt des déchets hors frais de transport. Les conditions financières ne tiennent pas compte des taxes spécifiques qui pourraient être instaurées ultérieurement. Tout dépôt de déchet est facturé au prix mentionné sur l'accusé de réception de la commande. Les remises pouvant être pratiquées, n'auront effet qu'après la signature du bon de commande et ne pourront être appliquées de manière rétroactive.

6 – COMMANDE

Les devis d'Eurogranulats ont une validité de trois mois à dater de leur émission. Toute commande acceptée par Eurogranulats sera réputée entraîner acceptation par l'acheteur de l'offre d'Eurogranulats. L'acheteur ne peut l'annuler ou la retirer, quel qu'en soit le motif. La commande représente l'acceptation de l'offre par l'acheteur et, conformément au droit commun est intangible. Tout versement à la commande est un acompte, définitivement acquis à Eurogranulats. Les modifications et adjonctions à la commande notamment concernant les délais de livraison, les quantités ou la nature des déchets, sont soumises à l'accord exprès d'Eurogranulats qui fera savoir à l'acheteur quelles en sont les conséquences sur les conditions commerciales.



Conception Exploitation
ISDI

www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 6 / 7

7 – PAIEMENT

Sauf stipulation contraire, les prestations relatives aux dépôts sont facturées à la commande et payables au comptant à l'adresse du siège social d'Eurogranulats. En cas de paiement par traites, les traites doivent être retournées ou acceptées dans les quinze jours de leur expédition, à défaut, Eurogranulats sera en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation. En cas de dépôts échelonnés, le non-paiement d'un dépôt entraîne, pour Eurogranulats, le droit de rétention sur les dépôts à venir, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation de l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'une pénalité de retard calculée par application de trois fois le taux d'intérêt légal aux sommes dues, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement. **En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à Eurogranulats qui pourra demander, en référé, la reprise des dépôts, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.** La résolution frappera non seulement la commande en cause mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient réalisées ou en cours de livraison, et que leur paiement soit échu ou non. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'Eurogranulats.

Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement de 40 euros sera appliquée pour chaque facture payée en retard conformément à l'article L 441-6 I 12ème alinéa du Code du Commerce. »

Toute modification dans l'état ou dans la structure juridique sociale ou économique du client telle que décès, incapacité, dissolution, modification de la société, fusion, cession partielle ou totale de fonds de commerce, hypothèque, nantissement, retard dans les règlements, aménagement de créances, suspension provisoire des poursuites, cessation de paiements, faillite, règlement judiciaire, autorise notre société à suspendre les admissions ou à résilier le marché.

8 – CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Les présentes conditions générales, ainsi que les actes qui en seront la conséquence, sont soumis au droit français. En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales ou avec les actes qui en seront la conséquence, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable. A défaut d'accord amiable, l'attribution expresse de juridiction est faite aux tribunaux de METZ, à moins qu'Eurogranulats ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

**L'ACCÈS À NOS CENTRES DE STOCKAGE COMPORTE L'ACCEPTATION INTEGRALE
ET SANS RÉSERVES DES CONDITIONS CI-DESSUS.**

Date	Cachet	Signature



www.eurogranulats.fr

SAS AU CAPITAL DE 210 000 €
R.C. METZ B380802298 - Code APE 0812Z - N° Id TVA FR 76 380802298

1, rue du Canal - Pôle Industriel du Malambas
57280 HAUCONCOURT

Tél. +33 (0)3 87 51 48 60 - Fax +33 (0)3 87 51 59 88 7 / 7